

COMPAGNIE SB-MONTRÉAL 2000 INC.

REMISE DE MAIN EN MAIN
COMPAGNIE SB-MONTRÉAL 2000 INC.
21 JANVIER 2008

Renouvellement de Bail

TELUS COMMUNICATIONS INC.
Attn. Real Estate Services
120-7^e Avenue SW
4^e étage
Calgary (Alberta) T2P 0W4

~~M. Étienne Turbide,~~

1. Nous vous référons aux documents suivants :

- (i) **ATTENDU QUE** par Bail intervenu le **17 octobre 2001** ("Bail Original"), S.B. MONTRÉAL 2000 INC. (collectivement le « Bailleur ») a loué à TELUS COMMUNICATIONS (QUÉBEC) INC. (« Locataire »), la salle de télécommunications, situés au deuxième (2^e) étage de l'édifice portant le numéro civique 1440 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal, Québec (« Édifice »), le tout tel qu'il appert audit Bail, jusqu'au **31 octobre 2006**;

2. Nous vous offrons par la présente de prolonger le Terme du Bail pour la salle de télécommunications pour une période additionnelle de **cinq (5) ans** commençant le **1^{er} novembre 2006** et expirant le **31 octobre 2011**.

Le renouvellement sera aux mêmes termes et conditions tels que stipulés dans le Bail, sauf pour ce qui suit :

3. **LOYER POUR LA SALLE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS:** Le loyer annuel sera équivalent à **quatre mille dollars (4 000 \$)**, payable en versements mensuels, égaux et consécutifs de **trois cent trente-trois dollars et trente-trois cents (333,33 \$)**.
4. **OPTION DE RENOUELEMENT :** Le Locataire aura l'option de renouveler la **Convention** pour **une (1) période** additionnelle de **cinq (5) ans** s'il en fait la demande par écrit au **Propriétaire quatre-vingt dix (90) jours** avant la date de terminaison. À ce moment là, le montant du loyer pourra être renégocié selon le taux du marché en vigueur selon d'autres édifices similaires.

Ce document et tout son contenu est sujet à l'approbation de l'administration de COMPAGNIE SB-MONTRÉAL 2000 INC.

Si vous êtes d'accord avec ce qui précède, nous vous prions de signer les deux (2) copies de la présente lettre et de les retourner au soussigné **au plus tard le 25 janvier 2008**, autrement la présente offre sera nulle et nous ne serons liés par aucun de ses termes.

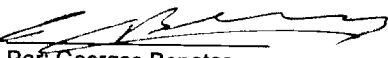
Nous espérons continuer notre relation d'affaires avec vous et vous prions d'accepter nos salutations les plus cordiales.

CONVENU ET ACCEPTÉ :

ce 22 jour de Janvier 2008.

COMPAGNIE SB-MONTRÉAL 2000 INC.

(« Bailleur »)



Par: Georges Benatar



CONVENU ET ACCEPTÉ :

ce 29 jour de Janvier 2008.

TELUS COMMUNICATIONS INC.

(« Locataire »)


Par: Étienne Turbide

INITIALES	
	
Bailleur	Locataire